



Article 6. Sites et Infrastructures

6.5 PARC CONCURRENTS

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque véhicule de course un extincteur pour Foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque véhicule de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc